



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Concours communs  
interne et externe  
d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

---

**Rapport du jury**

---

**Session 2019**

## I. Quelques chiffres

	<i>Externe</i>	<i>Interne</i>
<i>Postes offerts-liste principale</i>	16 postes MEN 1 poste Aff. sociales	18 postes MEN
<i>Candidats admis-liste principale (LP)</i>	17	18
<i>Candidats admis-liste complémentaire (LC)</i>	5	1
<i>Candidats inscrits</i>	558	333
<i>Candidats présents aux épreuves écrites</i>	325	250
<i>Candidats présents à l'épreuve orale</i>	40	41
<i>Seuils d'admissibilité</i>	16.73/20	16/20
<i>Seuil d'admission LP</i>	16.20/20	15.82
<i>Seuil d'admission LP</i>	15.83/20	15.34

### I. Phase d'admissibilité

#### A. Concours interne

**Epreuve unique** : Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Le jury estime que l'épreuve de la lettre administrative est un exercice globalement réussi. Les échecs s'expliquent par une méconnaissance méthodologique.

La rédaction du candidat doit être concise, structurée et respecter les « codes » de la rédaction administrative.

Les candidats ont obtenu une note moyenne de 12.21/20, la note la plus haute étant 18.75/20, et la note la plus basse de 4/20 pour l'ensemble des 250 candidats présents (333 inscrits).

#### B. Concours externe

**Épreuve n° 1** : une épreuve écrite qui consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Il n'existait pas de difficultés particulières dans le sujet. Les candidats ont en majorité compris les questions, mais leurs réponses n'ont pas toujours été adaptées.

Les candidats semblent avoir perdu du temps sur des questions qui demandaient des réponses concises (question 1) et dont les éléments de réponse figuraient dans le texte (questions 2 à 4).

Beaucoup de candidat ont pratiqué la paraphrase, peu de candidats se sont distingués sur cette partie de l'épreuve.

En revanche, sur les deux dernières questions, plus ouvertes sur les thématiques abordées par le texte (agro écologie, nouvelle conception du métier d'agriculteur par les "néoruraux"), beaucoup de candidats ont proposé des réponses courtes, alors qu'ils avaient la possibilité d'apporter un point de vue plus complet, voire d'y ajouter des éléments de contexte plus personnels. Elles permettaient de vérifier l'aptitude du candidat à retranscrire les thématiques abordées par le texte. Ceux qui ont su traiter ces deux dernières questions se trouvent dans la tranche haute des notes de cette épreuve.

Le jury a également pris en compte l'orthographe et les qualités rédactionnelles des candidats dans l'évaluation de l'épreuve.

**Épreuve n° 2** : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe et grammaire) et en mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Les exercices de français ont été nettement mieux réussis que ceux de mathématiques. A noter cependant, la faiblesse des exercices de grammaire. En mathématiques, les candidats ont rencontré des difficultés lors des calculs de géométrie et de pourcentage. Des erreurs de calcul, malgré un bon raisonnement, ont aussi pénalisé certains candidats.

Le jury conseille aux candidats de rédiger les réponses, y compris en mathématiques (présentation du détail du calcul, explication du raisonnement et annonce du résultat).

Le jury invite les candidats à bien maîtriser les notions de base en vocabulaire, grammaire et orthographe ainsi qu'en mathématiques (pourcentage, volume, surface) ; leurs résultats n'en seront que meilleurs.

Le concours externe a accueilli 325 candidats sur 558 inscrits.

La moyenne de l'épreuve d'explication de texte s'élève à 12.95/20. Les notes s'étalent de 6/20 à 19/20. Pour les courts exercices, la moyenne est de 14.47/20 pour des notes qui vont de 4/20 à 19.8/20.

## II. Phase d'admission

Les épreuves d'admission des concours externe et interne sont identiques.

L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury, à mettre le candidat en situation professionnelle. Elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

Formellement, l'épreuve d'admission, d'une durée de 30 minutes, est partagée en 2 parties :

-une épreuve de classement de 10 minutes ;

-une épreuve de mise en situation professionnelle et d'un entretien avec le jury de 20 minutes

L'épreuve de classement a été réussie par la très grande majorité des candidats. L'épreuve de la mise en situation réalisée avec un minimum d'équipements à disposition du candidat a également été bien appréhendée par la majorité des candidats, qui ont très vite adopté la posture professionnelle adaptée. La « fiche message » remise au jury à l'issue de cette mise en situation a, par contre, été d'une qualité rédactionnelle inégale.

L'exposé de carrière s'est révélé très utile au jury pour évaluer les candidats. Il leur conseille d'ailleurs de bien préparer cette présentation. Trop de candidats sont venus à l'oral sans avoir anticipé ce temps de présentation devant le jury. Les meilleurs candidats ont su éviter le piège de l'exposé de type « catalogue » de leurs missions exercées, sachant même prendre de la hauteur. Cette qualité a été valorisée par le jury. Nous conseillons aux candidats d'adopter une approche thématique de leur présentation préférable à une présentation chronologique qui réclame moins d'efforts de réflexion.

Les échanges avec le jury ont permis aux meilleurs candidats de prendre de la hauteur par rapport à leur activité quotidienne.

Les moins bonnes prestations ont été le fait de candidats trop centrés sur leur gestion, connaissant mal les structures susceptibles de les accueillir en tant qu'ADJAENES (EPSCP, EPLE, services académiques).

Les candidats ayant fait la démarche de contacter des personnels ADJAENES sur leur poste afin de mieux appréhender leurs missions ont démontré une curiosité intellectuelle appréciée par le jury.

Certaines prestations apprises par cœur n'ont pas permis un échange fluide avec le jury. A l'inverse, d'excellents candidats, qui ont effectué, avec conviction, un exposé dynamique ont permis de créer cet échange attendu et ont pu valoriser leur parcours. Toute expérience acquise doit être valorisée et transposable en termes de projection d'occupation d'un poste d'ADJAENES.

Le jury a été sensible à certains parcours professionnels atypiques décrits avec pertinence révélant des personnalités dynamiques.

Enfin, la motivation pour passer un concours de la fonction publique et le sens d'un engagement pour le service public a aussi été un critère décisif dans la sélection des candidats.

Les candidats ont obtenu une note moyenne de 13.24/20 à l'interne et de 14,60 à l'externe.

En conclusion, les candidats déclarés admis sont déterminés, ont fait l'objet d'une préparation, ont démontré une sincère motivation, sont ouverts aux différentes missions du service public. Ils ont fait preuve de curiosité et de projection sur un poste d'adjoint administratif, et donc d'une employabilité quelle que soit la structure d'affectation.

Le Président du Jury